

## FICHE DE RECRUTEMENT

### POSTE A PROFIL

## ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA)

---

**En référence à :**

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/3B/DGESCO/2018/192

❖ **Les missions du poste :**

Le PE travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN - SPDEI (Service Public Départemental de l'Ecole Inclusive) et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription

L'enseignement et les réunions de concertation se déroulent dans l'école d'implantation.

Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, les deux éducateurs spécialisés).

Partager et construire avec les professionnels de l'ESMS des outils communs au service de la scolarisation des élèves.

Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.

Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.

Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...).

Etre l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

Le poste est à 100%

❖ **Compétences attendues :**

Connaissance des TSA et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé :

- capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives (adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques ;
- Prise en compte permanente du comportement de l'élève ;
- Connaissance des programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 ;
- Connaissance du cahier des charges d'une UEEA ;
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat ;
- Communiquer quotidiennement avec les familles.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande sur COLIBRIS.

❖ **Conditions de recrutement :**

**Après vérification des conditions d'accès au poste** (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

**Tous les enseignants recevant un avis favorable, constituent un vivier mobilisable, dans l'ordre du classement, pour occuper les postes vacants ou devenant vacants, à la suite des opérations de mouvement des postes à profil.**

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAPA-SH, 2 CA-SH ou CAPPEI permet l'affectation à titre définitif.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La commission sera composée, à titre indicatif, du directeur académique ou de son représentant, de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, d'un conseiller pédagogique ASH et/ou du professeur ressource TSA.

Les critères suivants seront pris en compte :

- Le parcours professionnel ;
- Les connaissances liées aux troubles du spectre autistique (TSA), aux adaptations et aménagements à mettre en œuvre au regard des besoins des élèves TSA ;
- La préparation de l'entretien, la capacité du candidat à écouter la commission, à reformuler les demandes et répondre de manière adaptée.

**Poste susceptible d'être vacant à la rentrée 2024-2025 :**

E.P.PU MAYOLLET- ROANNE

Et tout poste susceptible d'être vacant